

Lors du vote du compte financier unique			
Nombre de membres en exercice		<input checked="" type="checkbox"/>	
Nombre de membres présents		<input checked="" type="checkbox"/>	
Nombre de suffrages exprimés		<input checked="" type="checkbox"/>	
Votes	Contre	<input type="checkbox"/>	Pour <input checked="" type="checkbox"/>

2024.02.05

STE AGATHE ASSAINISSEMENT
 DELIBERATION
 DU 04 AVRIL 2024
 SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE
 2023
 SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Date de la convocation : 14/03/2024
 Séance du 04/04/2024 à 20 heures 30

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. GAGNAIRE Bernard, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2023, dressé par M. le Receveur municipal après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte financier unique 2023 dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, 1° Lui donne acte de la présentation du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		3 804,83 €		1 002,89 €		
Part affectée à investiss						
Opérations de l'exercice	5 530,84 €	4 141,92 €	4 617,67 €	7 617,74 €		
Totaux	5 530,84 €	7 946,75 €	4 617,67 €	8 620,63 €	0,00 €	0,00 €
Résultat de clôture		2 415,91 €		4 002,96 €		6 418,87 €
	Besoin de financement					
	Excédent de financement		4 002,96 €			
	Restes à réaliser DEPENSES		6 000,00 €			
	Restes à réaliser RECETTES		6 529,26 €			
	Besoin total de financement					
	Excédent total de financement		4 532,22 €			

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte financier unique 2023 dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

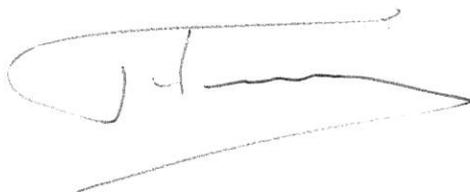
3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'investissement)
2 415,91 €	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Membres présents : MM. COASSY Bruno, PRUD'HOMME Daniel, GAGNAIRE Bernard, QUÉRAT David, RABUT André, MAUGÉ Solange, RONDEPIERRE Sandrine, GUEDON Serge, MATTANA Nathalie, REY Paule Marys
 Secrétaire de séance : PRUD'HOMME Daniel



Pour expédition conforme,
 Le Président (lors du vote du compte financier unique et de l'affectation des résultats),
 GAGNAIRE Bernard, 2ème adjoint



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 042-214201964-20240404-20240205-DE
 Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 11/04/2024
 Publication : 11/04/2024
 Pour l'autorité compétente par délégation



1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.
 2) En fonction des données communiquées par le comptable

